



Direction générale de la santé

Paris, le 8 janvier 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Epidémie de grippe : rappel des recommandations de prévention

L'épidémie de grippe qui a débuté en décembre en Bretagne et en Ile-de-France s'est rapidement étendue à toutes les régions. Elle présente à ce jour une activité particulièrement importante dans les régions de la moitié est de la France notamment en région Auvergne Rhône-Alpes, et en Ile-de-France. Majoritairement due au virus A(H3N2), elle se caractérise par de nombreuses hospitalisations de personnes âgées de 65 ans et plus.

La grippe n'est pas une maladie banale. Elle peut être dangereuse. Dès le 28 octobre 2016 et régulièrement depuis le début de l'épidémie, la Direction générale de la santé a mobilisé les professionnels de santé et les a incités à la plus grande vigilance, en demandant aux Agences régionales de santé (ARS) de sensibiliser les établissements accueillant des personnes âgées aux mesures de prévention et de contrôle de la grippe. La Direction générale de la santé a rappelé que la meilleure protection individuelle et collective reste la vaccination, notamment dans les collectivités de personnes âgées pour lesquelles un objectif de vaccination d'au moins 75% des résidents est fortement recommandé. La couverture vaccinale moyenne des résidents contre la grippe était de 83% lors de la grippe saisonnière 2015-2016 ([Santé publique France](http://santepubliquefrance.fr)). La couverture vaccinale du personnel de ces établissements est également une mesure de prévention déterminante.

La Direction générale de la santé a régulièrement demandé, depuis le début de l'épisode actuel de grippe, que les directeurs de ces établissements appliquent très strictement les mesures de prévention de la transmission du virus entre les résidents et les recommandations pour les personnels (lavage de mains, port du masque, réduction des contacts...).

La phase épidémique est toujours en cours. L'application stricte des gestes de prévention est essentielle :

- ▶ Évitez les contacts rapprochés avec une personne atteinte de grippe, en particulier si vous êtes âgé de plus de 65 ans, porteur d'une maladie chronique ou enceinte ;
- ▶ Lavez-vous régulièrement les mains à l'eau et au savon, ou avec une solution hydro- alcoolique ;
- ▶ Couvrez-vous la bouche et le nez en cas de toux et d'éternuement ;
- ▶ Utilisez des mouchoirs en papier à usage unique et jetez-les ;
- ▶ Si vous avez des signes de grippe (fièvre, toux, courbatures, fatigue...), contactez votre médecin traitant.

Retrouvez tous les messages de prévention sur <http://social-sante.gouv.fr/grippe-recommandations-de-prevention>

Contact presse : presse-dgs@sante.gouv.fr – 06 73 63 91 24